

Les échos d'Aurons



LE MAGAZINE MUNICIPAL D'AURONS

Animations

Actualités

Portraits

JANVIER 2026

N°119

4: L'équipe Municipale

5/7 : Vie du Village

8/9 : A l'écoute

10/11 : ZAP et PLUI

12/13 : Travaux

14/18 : Portraits

19 : Hommages

20 : Déchets verts

21 : Services techniques

22 : Etat Civil

23 : Ateliers

Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants :

- Effectif de la commune 15 élus. La liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins.
- Un scrutin de liste paritaire, à la proportionnelle, à deux tours, avec une prime majoritaire de 50 % pour la liste arrivée en tête.
- Panachage interdit (impossible de rayer des noms).
- Répartition entre hommes et femmes équilibrée, avec une alternance homme / femme obligatoire.

Échéances :

- 6 février : fin des inscriptions sur les listes électorales en mairie.
- 15 février : début campagne électorale.
- 20 février : réunion de la commission électorale.
- 15 mars : premier tour des élections municipales.
- 22 mars : deuxième tour des élections municipales.



Edité par la Mairie d'Aurons à 300 exemplaires
Responsable de la publication : Christian Denans
Rédaction, photos et mise en page : Equipe municipale
Impression : Imprimerie Vallière.



Chères Auronaises, chers Auronais,

Notre village a été secoué, cet été, par une crise judiciaire, qui a précipité de nouvelles élections, avec à la clef l'arrivée d'une nouvelle majorité au Conseil Municipal. Les équipes « anciennes » et « nouvelles » ont su prendre leurs marques, travailler ensemble et s'investir totalement pour que notre village reste toujours aussi agréable à vivre.

Dans la mesure où nous rentrons dans une pré-campagne électorale, nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'aborder dans ce numéro tous les sujets qui nous tiennent à cœur mais nous croyons utile de communiquer sur des thèmes récurrents qui nous intéressent tous. Nous souhaitons dans ce numéro des Echos mettre un éclairage sur les métiers, les situations et les passions de nos concitoyens. C'est ce que nous faisons en donnant la parole aux nouveaux propriétaires des Vergers des Alpilles, Monsieur Bagou et Madame Jeanne, ainsi qu'à Madame Mairata directrice de la Chamade. Dans le même esprit, nous souhaitons aussi honorer nos concitoyens qui se sont, dans le passé, investis, distingués pour notre village. Nous rendrons hommage à René Bertolina et Georges Dusserre-Bresson, qui nous ont quitté en 2025.

Au nom de tout le conseil municipal et en mon nom personnel, permettez-moi de souhaiter le meilleur à tous les habitantes et habitants d'Aurons pour l'année 2026.

Christian Denans
Maire d'Aurons

L'équipe municipale

Des élections municipales partielles se sont tenues le 21 septembre 2025. Malgré des conditions météorologiques plus que mauvaises, les auronais se sont mobilisés puisque 334 électeurs se sont déplacés pour voter (soit une participation de 71%).

Toute la liste « Aurons pour tous » a été élue, soit les 8 candidats. Ces nouveaux élus viennent remplacer les conseillers démissionnaires et compléter le conseil municipal.



Sophie Kernen
1ère adjointe



Daniel Bocca
2ème adjoint



Mélanie Galvez
3ème adjointe



Stéfan Lucibello
4ème adjoint



Alain Brousse



Natacha Grisoni



Jean de Paleville



Roger Ouillastre



Magali Bergues



Laetitia Baudot



Marc Belluau



Stephane Rollin



Sylvain Gondry



Aurore Piette



Apéritif d'accueil des nouveaux arrivants : Le dimanche 12 octobre les Auronais ont participé à un moment convivial placé sous le signe du partage et de la bonne humeur avec une ambiance musicale assurée par le groupe Blue Angels.



Cérémonie de l'Armistice du 11 Novembre : La commune tient à remercier l'ensemble des protagonistes qui ont participé à ce moment de mémoire collective, et en particulier les enfants d'Aurons qui ont chanté la Marseillaise à cappella.



Téléthon : Samedi 6 décembre, les villages du Massif des Costes convergeaient vers Pélissanne ville ambassadrice pour le Téléthon 2025, avec un départ à 12H30 à pieds à travers la colline pour les Auronais.

Vie du village



Halloween : Un premier moment festif à l'initiative des parents d'élèves de l'école d'Aurons avec stands de l'horreur, chasse aux fantômes et course aux sorcières, puis un second ,quelques jours plus tard avec défilé des petits monstres, chasse aux bonbons dans le village, soirée Halloween "Chez Le Basque".



Vide Grenier : Un vide grenier convivial organisé par "Chez le Basque". Une belle contribution pour l'école d'Aurons.



Noël 2025 à Aurons

Le 10 décembre, les enfants ont pu participer à un atelier créatif à la médiathèque. Le vendredi 19 décembre, la magie de Noël s'est installée dans le village avec les chants des enfants de l'école, les illuminations, l'arrivée du Père Noël et le marché de Noël place du Boulodrome avec des stands de spécialités gourmandes et un stand des enfants de l'école. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cet événement 🎄 ✨

Au-delà du classique affichage papier et du panneau électronique à l'entrée du village, la municipalité met à votre disposition 4 canaux de communication et d'information.

1

L'application INTRAMUROS :

Une application pour informer les Auronais :

Nous nous heurtons à la difficulté de mettre facilement à disposition de nos concitoyens les informations importantes. Aussi, dans le but d'améliorer les échanges nous vous proposons une application à charger sur votre mobile.

Il s'agit de l'application INTRAMUROS, déjà utilisée par de nombreuses communes, notamment à proximité d'Aurons (Pélissanne, La Barben, Vernègues, Grans, Rognes...) et qui a montré son efficacité.

À quoi sert l'application INTRAMUROS ?

INTRAMUROS permet notamment aux habitants de :

- Recevoir des alertes locales (coupures d'eau, travaux, intempéries, informations urgentes),
- Consulter les actualités communales et accéder à l'agenda des événements,
- Signaler certains problèmes sur la voie publique et retrouver des informations pratiques.

Vous pouvez utiliser l'application dès maintenant !

Elle peut d'ores et déjà être téléchargée sur Google Play et l'App Store. L'utilisation d'Intramuros est entièrement gratuite pour tous.

Afin d'accompagner les personnes qui le souhaitent, un atelier de prise en main de l'application est organisé **le samedi 7 février à 10H à la médiathèque.**



IntraMuros

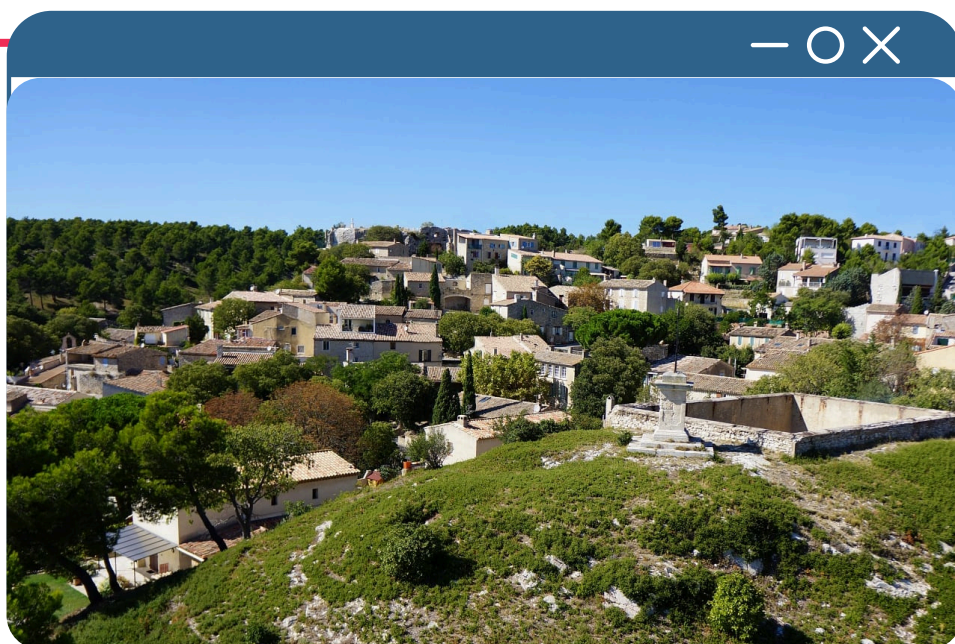


A l'écoute

2

Le site INTERNET DE LA
COMMUNE :

vivonsaurons.com



3

La page FACEBOOK de la
commune d'Aurons :

Auronsofficiel



4

La page INSTAGRAM de la
commune d'Aurons :

@auronsenprovence



Auronaises, Auronais, nous sommes à votre écoute !

Si vous rencontrez des problèmes techniques, soucis d'égouts, nids de poule, dépôts sauvages, etc... **N'hésitez pas à en informer votre municipalité.**

Deux moyens s'offrent à vous :

1. Vous rendre en mairie

Laissez un message sur le registre des « problèmes techniques » en indiquant :

- la nature du problème rencontré,
- votre nom et votre numéro de téléphone,
- votre adresse e-mail.

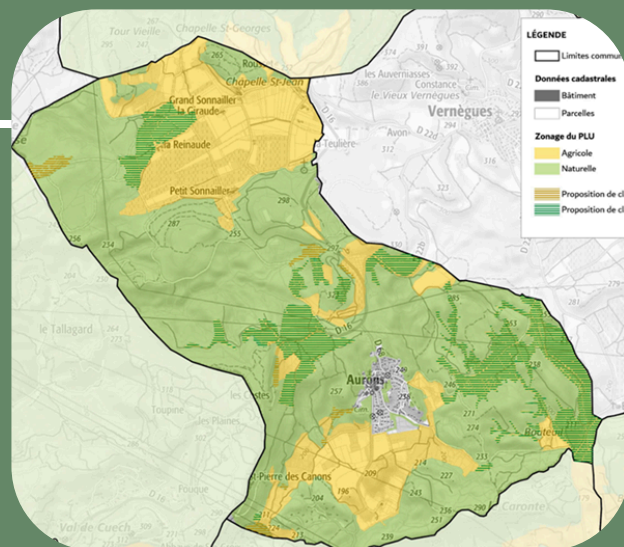
2. Utiliser l'application INTRAMUROS

Cette nouvelle application vous permettra de nous signaler facilement toute situation nécessitant une intervention.

Nous prendrons rapidement contact avec vous afin d'envisager ensemble la solution la plus adaptée.

ZAP (zone agricole protégée)

On ne le sait pas suffisamment mais Aurons est d'abord une commune agricole qui va protéger son territoire rural par la mise en place d'une ZAP (Zone Agricole Protégée).



Aurons, une commune tournée vers l'agriculture :

- 292 hectares de terres agricoles, dont 178 hectares actuellement valorisés et 114 hectares encore sous-exploités.
- Richesse de ses productions sous le signe de la qualité, avec 4 AOP et 8 IGP.
- Sept exploitations agricoles, dont quatre créées depuis 2006. Trois d'entre elles sont engagées en agriculture biologique et deux disposent de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale). 18 emplois agricoles sur la commune.
- Le maraîchage en circuits courts y connaît un essor notable.
- Remise en exploitation des Vergers des Alpilles.

LA ZAP, qu'est-ce que c'est ... ?

Pour préserver et renforcer la dimension agricole de notre commune il est apparu nécessaire de créer une Zone Agricole Protégée (ZAP). C'est un dispositif réglementaire destiné à préserver durablement les terres agricoles d'une commune.

Le projet de ZAP a pour ambition de :

- Réduire les surfaces agricoles non valorisées ;
- Accompagner les agriculteurs dans leur recherche de foncier ;
- Développer les réseaux d'irrigation ;
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Les grandes étapes du projet ZAP :

- Cette démarche a été d'abord discutée dans le cadre d'Ateliers Citoyens mis en place par la Commune. Cela a permis de préciser l'intérêt de celle-ci et l'attachement des auronais à leur ruralité.
- Le dossier technique s'est construit en un deuxième temps avec l'appui de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et mis en délibération municipale en juin 2025.
- En novembre 2025 : la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) a voté favorablement pour ce projet.

A ce jour, le projet entre dans une phase d'enquête publique organisée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Au terme de ce processus, une nouvelle délibération du Conseil municipal sera prise afin d'acter définitivement la mise en œuvre de la ZAP.

PLUI

Nous souhaitons vous informer en toute transparence de l'avancement du PLUI.



Une réunion s'est tenue le 22 novembre 2025, à laquelle plus de 40 personnes ont répondu présents. Dans la suite de cette réunion, un atelier citoyens s'est tenu le 6 décembre auquel ont participé 26 personnes.

Qu'est-ce que le PLUI ?

Le PLUI, ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, va obligatoirement remplacer le PLU de chaque commune. Il s'agit d'un document global élaboré par une intercommunalité. La nôtre regroupe, autour de Salon, 17 communes et est pilotée par la Métropole du Pays Salonais.

Le PLUI définit notamment :

- L'aménagement du territoire à l'échelle de plusieurs communes ;
- Les règles d'urbanisme (zones constructibles, hauteurs, usages...) ;
- Les orientations en matière d'habitat, de transports et d'environnement ;
- la protection des espaces naturels et agricoles.

Même si peu d'Auronais en ont, à ce jour, pleinement connaissance, la démarche PLUI a été lancée en décembre 2023 et doit s'achever en 2028.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Cette première étape majeure a été approuvée le 30 juin 2025. Elle fixe les grandes orientations du territoire pour les 10 à 15 années à venir : développer l'habitat dans certains secteurs, protéger les espaces naturels et agricoles, organiser les mobilités, soutenir le développement économique, améliorer la qualité et le cadre de vie, réduire l'artificialisation des sols.

Le PLUI nous concerne tous !

Un premier retour est attendu par la métropole fin janvier 2026, les principaux travaux se feront après les élections municipales de mars 2026. La finalisation du PLUI est prévue courant 2028.

L'atelier citoyen du 6 décembre a permis de confronter les idées des 26 participants : il ressort des échanges et du tour de table, que tous, avec des nuances, souhaitent un développement extrêmement maîtrisé de notre village.

N'hésitez pas à donner votre avis :

En ligne : www.registre-numerique.fr/concertationplui-pays-salonais

Sur registre papier : Disponible en mairie.

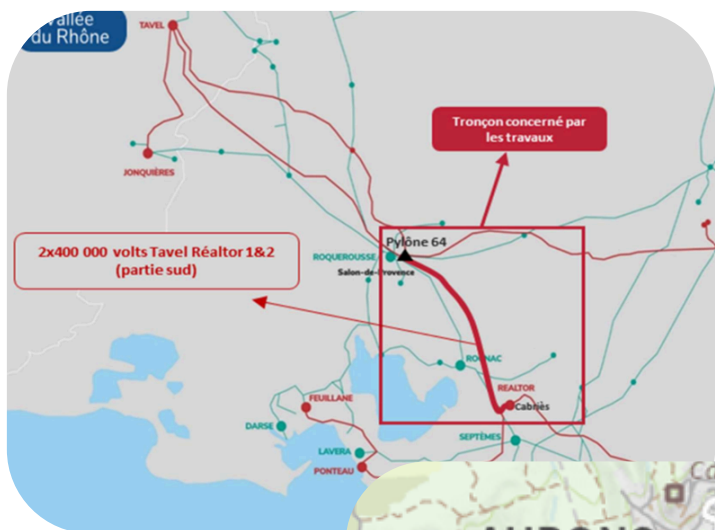
Des travaux autour du village

Tous les auronais constatent que RTE (gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité) effectue des travaux dans les collines environnantes de notre village. Quelques mots d'explication.

La région Sud ne produit qu'environ 40 % de l'électricité qu'elle consomme. La ligne électrique aérienne à très haute tension 400 000 volts « REALTOR-TAVEL » assure l'acheminement de l'électricité produite dans la vallée du Rhône vers la Provence et ses principaux centres urbains.

Des travaux sont engagés afin de renforcer cette ligne à haute tension qui traverse notamment le territoire de notre commune. S'agissant de la commune d'Aurons, RTE prévoit le remplacement d'un pylône ainsi que le renforcement de deux autres pylônes implantés sur le territoire communal. Ces travaux se dérouleront durant les périodes d'automne et d'hiver, de septembre à mars, sur les années 2025 et 2026.

Afin de permettre leur réalisation, RTE doit procéder à des aménagements d'accès aux pylônes, notamment par la création ou la remise en état de pistes d'accès et de plateformes. En contrepartie de ces travaux, RTE prendra en charge des aménagements complémentaires (débroussaillage, réfection de chemins), qui bénéficieront directement à notre commune.



Des travaux dans le village

ENEDIS va conduire un vaste chantier d'enfouissement des réseaux électriques moyenne tension, actuellement aériens sur la commune d'Aurons. Cette opération s'inscrit dans un programme de renforcement et de modernisation du réseau, rendu nécessaire par l'augmentation continue des besoins en électricité.



Les travaux se dérouleront durant le 1^{er} semestre 2026, principalement entre février et mars, et concerneront trois secteurs du village. Ils impliqueront la réalisation de tranchées, occasionnant des perturbations temporaires de la circulation. Les tracés ont toutefois été étudiés avec soin afin de réduire au maximum les nuisances pour les riverains. ENEDIS s'engage notamment à maintenir les accès aux habitations, à mettre en place des déviations adaptées et à procéder à la réfection à l'identique des zones pavées.

Entièrement financés par ENEDIS, ces travaux présenteront un double bénéfice pour la commune : la suppression d'une ligne électrique aérienne, contribuant à l'amélioration du paysage, et un réseau électrique plus fiable et plus performant, dimensionné pour les quarante prochaines années.

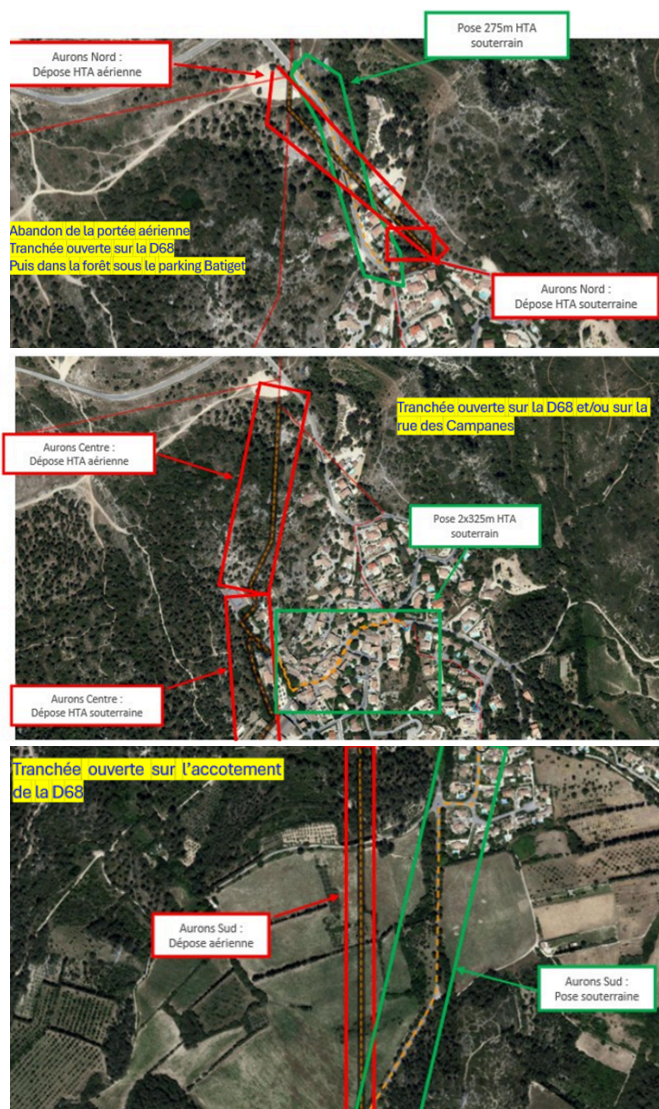
Les zones concernées par les travaux :

Entrée nord : enfouissement d'un câble sous la D68 jusqu'au parking Batiget, avec circulation alternée pendant un mois et demi à deux mois.

Par ailleurs, une partie du parking du Farigoulet sera temporairement aménagée et sécurisée afin d'accueillir la zone de stockage du matériel et des engins de chantier.

Centre-ville : installation de deux câbles souterrains reliant deux postes électriques. Les travaux, d'une durée de un mois et demi à deux mois, seront réalisés à proximité de l'école pendant les vacances scolaires. Une fermeture partielle de la D68 avec mise en place d'une déviation sera nécessaire.

Entrée sud du village : pose d'un câble souterrain le long de la D68 jusqu'au lotissement du Parc. La circulation sera maintenue pendant une durée estimée à trois mois.



La municipalité remercie par avance les Auronaises et les Aurons pour leur compréhension face aux désagréments temporaires liés à ce chantier.

Jean-Paul Bagou et Mireille Jeanne :
les nouveaux propriétaires du « Vergers des Alpilles ».

Les Échos : Nous vous remercions d'avoir accepté cet entretien. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Jean-Paul Bagou : Je suis arrivé en Provence en 1962. Nous nous sommes installés à Salon-de-Provence, où j'ai effectué toute ma scolarité secondaire au lycée de l'Empéri. Titulaire d'un baccalauréat scientifique obtenu en 1972, je me suis ensuite orienté vers des études diplômantes en informatique. À cette époque, l'informatique était encore un domaine émergent et tout restait à construire en France. J'ai rapidement trouvé un emploi, d'abord comme programmeur, mais aussi comme développeur et même commercial, au sein de ce que l'on appellerait aujourd'hui une startup informatique. En 1990, je me suis installé à mon compte et j'ai créé une société qui a développé des logiciels de gestion (Comptabilité et paie). En quelques années, ces produits se sont retrouvés très bien placés sur le marché français. J'ai revendu cette entreprise il y a quelques années et je vis aujourd'hui une sorte de semi-retraite, même si je ne peux m'empêcher de conserver certaines activités.

Mireille Jeanne : Ma famille maternelle est originaire de l'Aveyron et paternelle de Provence. Je suis née à Banon, un petit village des Alpes-de-Haute-Provence. Après avoir obtenu à l'université d'Aix-en-Provence une maîtrise de psychologie, j'ai choisi le métier d'enseignante. J'ai enseigné dans une école maternelle à Saint-Victoret puis à Aix en école primaire, notamment pendant de nombreuses années à l'école Frenet. Je considère avoir eu énormément de chance : j'ai exercé un métier agréable qui, du premier jour jusqu'à ma retraite, n'a cessé de me passionner. Nous nous sommes mariés avec Jean-Paul le 22 décembre 1984 à Aurons, où mon père, Monsieur Jeanne, était déjà conseiller municipal. Nous avons eu trois enfants – deux garçons et une fille. Ils sont tous ingénieurs et, deux d'entre eux se sont aussi mariés à Aurons !



Portraits D'Auronais

Les Échos : Quels liens entretenez-vous avec notre village ?

Jean-Paul Bagou : *Au quotidien, nous résidons à Aix-en-Provence, mais nous venons très régulièrement à Aurons, notamment les week-ends. C'est pour nous un lieu de détente, de ressourcement, où nous aimons nous oxygéner, profiter de la nature et même, à l'occasion, aller courir dans les collines.*

Mireille Jeanne : *A leur retraite, mes parents ont choisi de s'installer à Aurons où mon père enseignait bénévolement le provençal. Même si je me définis comme étant une « aixoise », nous avons développé des attaches avec le village où nous possédons une maison de famille.*

Les Échos : Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement dans notre commune ?

Jean-Paul Bagou : *Mais tout nous plaît ici ! Comme j'imagine beaucoup d'Auronais, nous sommes sensibles à la beauté du village et à sa douceur de vivre. Aurons offre ce sentiment rare d'être dans une « campagne rêvée », tout en restant à proximité de la « civilisation » : Salon-de-Provence et Aix-en-Provence sont vraiment tout proches.*

Mireille Jeanne : *Nous avons également des traditions familiales bien ancrées : nous aimons nous retrouver à Aurons pour passer ensemble les fêtes et des moments importants de notre vie familiale, dans notre maison du village. Et puis, cerise sur le gâteau, il suffit de sortir de chez soi pour accéder à de magnifiques promenades. Que demander de plus ?*



Les Échos : Pourquoi avez-vous souhaité acquérir les Vergers des Alpilles ?

Jean-Paul Bagou : *Vous l'avez compris, nous aimons profondément cet endroit. Nous avons vu l'opportunité de construire ici, un projet en accord avec les valeurs qui nous animent : le respect de la nature, le développement rural et une agriculture maîtrisée, tournée vers le bio. Ce rachat est aussi, pour nous, une véritable aventure familiale : en effet, nos enfants sont pleinement impliqués et totalement en phase avec cette démarche.*

Pour être clair, si nous avons racheté les Vergers des Alpilles, ce n'est pas dans une logique de spéculation ou de promotion immobilière. Certes, le domaine comprend des maisons, des bâtiments existants et quelques terrains potentiellement constructibles, mais ce n'est pas là notre projet. Notre ambition est avant tout agricole : développer, relancer et pérenniser des activités de production respectueuses de l'environnement.

Mireille Jeanne : *Les terres autour du village sont magnifiques, mais elles ne sont plus productives, ce qui est dommage à bien des égards. De nombreux arbres dépérissent et, inévitablement, l'aspect paysager et naturel des alentours du village s'en ressent.*

Portraits D'Auronais

Les Échos : Concrètement, quels sont vos projets ?

Jean-Paul Bagou et Mireille Jeanne : *Nous allons travailler étroitement avec nos enfants pour relancer une production agricole de qualité. Nous allons commencer par une des cultures emblématiques du village : l'olivier. Dès le mois d'avril prochain, nous prévoyons de planter 2 000 oliviers, de variété picholine, Aglandau et bouteillan avec l'objectif de produire à terme une huile d'olive bio en AOP Aix-en-Provence. Sur un temps plus long, nous envisageons également la plantation d'amandiers, de pistachiers et d'autres essences d'arbres, ainsi que la mise en place de ruches afin de produire du miel. Parallèlement, nous allons reprendre une exploitation agricole active des terres : débroussaillage, labour, entretien des parcelles, coupe des arbres morts... tout un travail indispensable pour redonner vie et cohérence à cet espace.*

Les Échos : En quoi ces projets peuvent-ils bénéficier au village et à l'environnement local ?

Jean-Paul Bagou et Mireille Jeanne : *Notre projet est certes familial, mais il s'inscrit pleinement dans une démarche collective. Il concerne aussi le village, dans la mesure où il contribuera à l'entretien des terres et, de fait, à l'embellissement de l'environnement autour d'Aurons. Nous espérons également pouvoir créer des emplois, notamment pour la culture des parcelles et, à terme, pour la récolte et la transformation des produits issus de nos exploitations. Nous souhaitons avancer dans une démarche raisonnée, durable et stable, qui sera bien entendu, bénéfique pour nous, mais aussi pour le village auquel, vous l'aurez compris, nous sommes profondément attachés.*

Carole Mairata : Directrice de « la Chamade ».

Les Échos : Quel chemin vous a mené jusqu'à la direction de La Chamade ?

Carole Mairata : *Cela fait aujourd'hui 34 ans que je travaille dans le secteur médico-social ! Je suis née à Salon-de-Provence, j'habite à Grans et je travaille à Aurons : on peut donc dire que je suis une enfant du pays.*

Après un parcours dans le soutien à l'enfance, en 2012, j'ai intégré La Chamade à Aurons, avant d'en devenir directrice en 2018.



Les Échos : Quelle est l'histoire de la Chamade ?

Carole Mairata : *L'association La Chamade a été créée en 1989 par un couple d'éducateurs au profil très « babacool ». Ils ont choisi de s'installer à Aurons en 1990, dans les locaux que nous occupons toujours aujourd'hui, soit depuis plus de 35 ans et que nous louons depuis aux Vergers des Alpilles. Au fil du temps, et avec l'évolution des réglementations, La Chamade s'est progressivement professionnalisée.*

Aujourd'hui, nous accueillons 14 enfants : 9 au sein de La Chamade à Aurons et 5 dans des appartements semi-autonomes situés à Pélissanne. L'encadrement est assuré par une équipe de 12 professionnels diplômés, jour et nuit, 365 jours par an.

Notre gouvernance repose sur un conseil d'administration entièrement bénévole, très investi. Je pense notamment à notre président, Jean-Claude Desmons, qui consacre beaucoup de temps aux tâches administratives et à la gestion de nos prestataires mais aussi à des missions très concrètes et opérationnelles : réparations, entretien des bâtiments, taille des arbres...



Les Échos : quel est le profil des enfants accueillis dans vos locaux ?

Carole Mairata : *La Chamade a vocation à accueillir les enfants sur du moyen et long terme. Les enfants peuvent arriver très jeunes, parfois dès l'âge de 4 ou 5 ans, et rester au sein de l'institution, s'ils le souhaitent et s'ils contractualisent un contrat jeune majeur avec le département, jusqu'à l'âge de 21 ans.*

Certains de nos pensionnaires ont ainsi passé plus d'une dizaine d'années avec nous !

À partir de 18 ans, les jeunes quittent généralement Aurons pour intégrer des appartements semi-autonomes à Pélissanne. Ces logements constituent un véritable « sas » entre l'environnement très protecteur de la maison et la vie extérieure en totale autonomie.

Portraits D'Auronais

Les Échos : Quelle est une journée type à La Chamade ?

Carole Mairata : *Le quotidien de nos enfants est généralement très dense. En plus des heures « classiques » de scolarité, la plupart des enfants bénéficient de prises en charge thérapeutiques importantes : psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, en fonction de leurs besoins individuels.*

À cela s'ajoutent de nombreux rendez-vous médicaux et dentaires, les carences de soins étant malheureusement fréquents.

Tous les enfants, à l'exception de deux sœurs, disposent d'une chambre individuelle, aménagée et décorée comme celle de n'importe quel enfant de leur âge, afin de préserver leur intimité et leur sentiment de sécurité.



Les Échos : Comment décririez-vous la relation entre Le Chamade et notre village ?

Carole Mairata : *L'école Maître Jeanne occupe une place centrale dans cette dynamique. Les enseignants y accomplissent un travail remarquable. Ils accompagnent nos enfants avec beaucoup d'écoute, de bienveillance et de professionnalisme, en respectant le rythme de chacun. Cette qualité de relation se reflète très clairement dans un indicateur fort : tous nos enfants ont envie d'aller à l'école !*

Nous entretenons également des liens réguliers avec la commune. À titre d'exemple, nous participons systématiquement aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.

Les Échos : Comment les Auronais peuvent-ils soutenir votre action ?

Carole Mairata : *Les formes de soutien peuvent être très diverses. Nous avons tout d'abord des besoins importants en matière d'accompagnement à la scolarité et de soutien scolaire, domaines dans lesquels l'aide de bénévoles est précieuse. Nous avons également des besoins financiers. Les dons, qui sont défiscalisés, constituent un soutien essentiel, tout comme les dons matériels, notamment de vêtements.*

Enfin, je tiens à souligner que le lien avec le village existe déjà et depuis longtemps. Des Auronais s'engagent à titre personnel, de manière discrète et totalement désintéressée, auprès de notre institution. Leur présence et leur soutien sont précieux, et nous leur en sommes profondément reconnaissants.

RENE BERTOLINA

Il y a plus de quarante ans, René et Mireille (Mimi pour les Auronais) tombèrent amoureux à Marseille. Mimi étant originaire de Aurons, ils décidèrent de venir s'y installer en 1996. René tomba immédiatement sous le charme de ce petit village perché, nommé "La Perle du Val de Cuech".



Leur histoire est née sous le signe de la musique. Trompettiste, arrangeur et passionné de jazz, René partageait cette passion avec Mireille, chanteuse. Ensemble, ils ont fait vivre la musique : Mireille a créé "Les Voix du Soleil" pour lequel René sonorisa les concerts et y réalisa quelques arrangements musicaux. Désireux de contribuer à la vie et au dynamisme du village, il s'est engagé au sein du comité des fêtes en 2006, qu'il a présidé jusqu'en 2021. René a également servi la commune en tant que conseiller municipal sous le mandat de Robert Coste, puis comme 1er adjoint sous le premier mandat d'André Bertero. Calme et discret, René était profondément attaché aux valeurs de la bienveillance et de l'unité. Il a toujours œuvré pour rassembler les Auronais et faire vivre l'esprit de village dans le respect et l'harmonie.

GEORGES DUSSERRE-BRESSON

Depuis le 22 décembre la Salle des associations porte le nom de Georges.

Georges est né le 26 octobre 1944 à Marseille. A 18 ans il s'engage dans les troupes de marine de l'Armée de Terre. En 1966, il épouse Maryse, une jeune marseillaise, qui le suivra pendant toute sa carrière militaire. En 1969, naissance de Nathaly et Teddy en 1970.



Après plusieurs missions en Afrique, en Martinique et Nouvelle Calédonie, il termine sa carrière avec le grade d'Adjudant-chef. Georges prend sa retraite en 1994 et vient s'installer à Aurons en 1996, près de sa fille Nathaly. Très vite, il s'implique dans la vie sociale et culturelle de notre village en participant activement à la Réserve Communale et au Comité des Fêtes d'Aurons. Pendant 6 ans il anime le Comité des Fêtes en tant que trésorier et président. Les anciens Auronais se souviennent sûrement du traditionnel pique-nique du 1er mai à la Chapelle Saint Martin, précédé d'une grande balade sur le plateau du Sonnailler. Ses compétences d'instructeur et sa passion du tennis lui ont permis de former un très grand nombre d'enfants au tennis club de Péliissanne, sur plusieurs décennies. Georges, par sa grande gentillesse, sa disponibilité et sa résilience, a marqué toutes les personnes qu'il a rencontrées et ne laisse que des souvenirs positifs.

Déchets verts

La gestion des déchets verts est depuis plusieurs années une compétence de la métropole Aix-Marseille-Provence, à laquelle notre commune appartient. Elle gère les déchetteries et les services de bennes dédiés, qu'elle a financés Jusqu'au début 2025.

Un changement de tarification :

Les bennes qui avaient été mises à disposition sur le parking du Farigoulet au nord et aux services techniques se sont révélées très coûteuses et ne bénéficiaient pas seulement aux habitants d'Aurons. En conséquence elles ont été supprimées avant l'été 2025.

Le dépôt en déchetterie :

Pour les services municipaux (ainsi que celui des professionnels) le dépôt est payant. Il est gratuit pour les habitants des communes concernées.

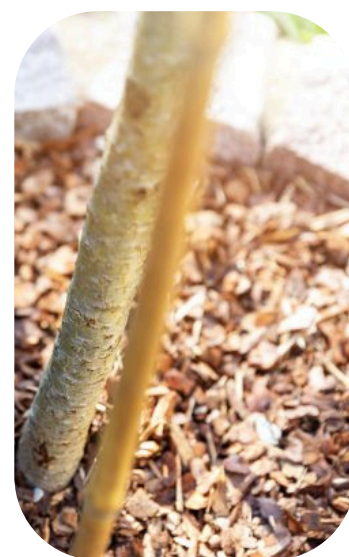
L'équipe municipale a donc recherché une solution :

Nous avons assisté à une démonstration à Jouques, où les services municipaux pratiquent le broyage des déchets verts municipaux et leur mise en compost. Celui-ci est épandu dans des vergers comme amendement et paillage naturel. Ceci permet le retour au sol local de la biomasse qu'il a produite. Un fort apport de matière organique qui réduit le besoin d'engrais artificiel et améliore la résistance des vergers à la sécheresse en retenant l'eau, en réduisant la température de surface de la terre pendant l'été. Nous avons également rencontré les services concernés de la métropole.



Ces réflexions nous conduisent à faire un essai de broyage des déchets verts municipaux et des particuliers pour évaluer si cela nous permettrait de traiter le problème sans gréver les finances de la commune.

Dans le cadre de cette expérimentation,
nous réalisons
le mardi 27 Janvier 2026
une opération de ramassage et broyage
des déchets verts.



Conditions:

- Déposer les déchets verts devant ou à proximité immédiate de votre portail.
- Prévenir les services techniques la veille (06 71 67 82 56), le lundi 26 janvier, afin d'optimiser la tournée de ramassage.
- Déposer uniquement des déchets verts non pollués (pas de plastique, métal, verre...).
- Se limiter à un volume de 1 m³ maximum par domicile.
- Déposer uniquement des éléments de 1m de long environ et d'un diamètre de 5cm maximum pour faciliter la manutention.

Zoom sur les services techniques

Si nous croisons souvent les employés municipaux dans certaines de leurs tâches quotidiennes, nous ne connaissons pas nécessairement l'étendue de leur activité. Manon Martin nous parle des services techniques.



Les Echos : Quelles sont vos principales missions au quotidien ?

Manon Martin : *Le service technique communal a pour mission d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien général du village mais aussi du territoire de notre commune qui fait presque 13km² ! Aussi, nos activités sont très variées avec l'objectif que notre commune reste propre et agréable et que tout fonctionne au niveau technique. De façon pratique, nos missions essentielles consistent à nettoyer les espaces publics, à réaliser les petits travaux de voirie, à entretenir les jardins et les espaces verts, les espaces boisés, les caniveaux des routes et des chemins de notre commune et maintenir en fonctionnement l'éclairage public.*

Nous assurons aussi l'entretien des bâtiments communaux, en particulier de l'école et la cantine. Ces interventions comprennent de nombreux travaux de maintenance courante. Notre activité est bien entendu très rythmée par les saisons : ramassage des feuilles à l'automne, débroussaillage (par anticipation) en hiver, entretien des jardins et des plantations au printemps, arrosage et débroussaillage en été. Enfin, et c'est sans doute la mission la plus connue par tous les parents qui ont des enfants à l'école, nous assurons la sécurisation des accès de l'école avec la fameuse « barrière ».

Les Echos : Combien de personnes composent les services techniques ?

Manon Martin : *Les services techniques sont composés de quatre personnes :*

- *Deux emplois à plein temps : Manon Martin, responsable du service et Stéphane Arnaud.*
- *Deux emplois à temps partiel : Jérôme Philibert et Chantal Jullian.*

Pour réaliser toutes nos tâches, nous ne sommes vraiment pas en sureffectif ! Heureusement, notre équipe fonctionne sur un principe de polyvalence, nous sommes donc tous capables d'intervenir sur différents types de missions même si nous avons, respectivement, des spécialisations en électricité, en espaces verts, en plomberie.

Zoom sur les services techniques

Les échos : De quels matériels disposez-vous pour travailler?

Manon Martin: *Nous disposons de plusieurs équipements :*

- *Un tracteur équipé pour le débroussaillage des bords de route ;*
- *Un camion Renault Master à benne, très récemment acquis, destiné au transport des déchets et du matériel ; pour l'anecdote il remplace un camion qui avait plus de 18 ans...*
- *Une balayeuse pour le nettoyage des rues ;*
- *Un petit véhicule électrique dédié à l'arrosage, équipé d'un mini nettoyeur haute pression pour l'entretien des routes, trottoirs et façades des bâtiments communaux.*

Enfin, deux véhicules supplémentaires, un Kangoo électrique et un Berlingo diesel, permettent aux agents de se déplacer de manière autonome.

L'équipe dispose aussi de petits matériels spécialisés : débroussailleuses, tronçonneuses et broyeur à fléaux adaptable sur véhicule.

Les échos : et en conclusion ?

Manon Martin : *Au-delà des missions techniques et opérationnelles, je veux souligner l'esprit d'équipe qui anime les agents municipaux. Les services techniques fonctionnent avant tout comme une équipe volontaire, soudée et solidaire, où chaque employé s'implique pleinement dans la vie communale. Cette dynamique dépasse largement l'exécution des tâches quotidiennes. Chacun dans l'équipe propose des idées, suggère des améliorations et participe activement aux projets visant à valoriser et embellir notre village.*

Etat civil

DECES :

Georges DUSSERE-BRESSON, le 17/05/2025 Raymond REYNAUD, le 25/07/2025
Arnaud BARRAS, le 22/10/2025 René BERTOLINA, le 31/10/2025



MARIAGE :

Stéphane ROLLIN
et Caroline SCHOUTEETEN
le 02/08/2025.

NAISSANCES :

Keissy LEBRETON, le 23/07/2025.
Elena SICRE, le 19/12/25
(photo).



Ateliers

SOUTIEN NUMERIQUE

Mercredi 10H

Médiathèque

GYMNASTIQUE

Jeudi 10H

Boulodrome

REFLEXOLOGIE

Vendredi 10H

Médiathèque

INITIATION ANGLAIS ENFANTS ECOLE

Mardi 10H

Médiathèque

BALADE

Lundi/Mardi/
Jeudi/Vendredi 09H

Boulodrome

AIDE ENTRETIENS DE RECRUTEMENT

Sur RDV



HORAIRES MAIRIE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Tél. Mairie : 04 90 55 63 02

Tél. Poste : 04 90 55 67 32

HORAIRES MEDIATHEQUE

MARDI, MERCREDI, VENDREDI
de 15h00 à 18h00
SAMEDI de 10h à 12H et 14h à 17H00

Tél. Médiathèque : 04 90 55 60 13

Meilleurs vœux

2026

Cérémonie des vœux

Dimanche 25 janvier à 16H00

(salle polyvalente)

Aurons 